

LOCALE

11/10/2023

Le lycée Notre-Dame-des-Anges, salon de coiffure éphémère pour le don de cheveux



Un geste simple, qui ne coûte pas grand chose.

saint-amand-les-eaux.

Dans le cadre d'Octobre rose, l'Institution NDA organise vendredi une opération de don de cheveux. Les élèves, professeurs, parents d'élèves auront la possibilité de réaliser un tel don. L'objectif, pour M me Vanderbeck, professeur de physique-chimie à l'initiative de cette action solidaire, est de « collecter le maximum de mèches de cheveux que nous enverrons ensuite à l'Association Fake Hair, Don't Care pour la réalisation de perruques à base de cheveux naturels pour les personnes atteintes de cancer du sein. Il suffit pour cela de donner un minimum de 10 cm de cheveux en bonne santé ».

Quatre coiffeurs présents

Quatre coiffeurs seront présents de 11 heures à 17 heures au sein de l'établissement pour une séance de coupe de cheveux avec déjà 25 participants. Les élèves, principalement des filles mais également deux garçons qui ont décidé de se raser la tête. Pour Joséphine, c'est déjà le troisième don : « Cela faisait longtemps que je voulais le faire mais j'avais un peu peur, car mes cheveux étaient assez longs. Je vais cette année faire don de 30 cm. Dans ma famille nous connaissons quelqu'un qui a eu un cancer. » De même pour Léonie, pour qui c'est la première fois et qui a eu également dans son entourage une personne qui a perdu ses cheveux : « Je pense que c'est important et que cela peut redonner confiance à ces femmes. » Lisa était « en cours de soutien de physique l'an dernier, je passais au tableau et M me Vanderberck m'a demandé. Comme j'aime aider autour de moi ».

L'association Fake Hair Don't Care a pour but de contribuer au bien-être des personnes atteintes du cancer. L'association existe depuis 2016 et a décroché en 2022 son 400 e coiffeur partenaire. Pascal LACQUEMANT (CLP)

BP 10448 - 94152 Rungis cedex ;
contact@fakehairdontcare.fr

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)